



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241220-2024\_12\_05-DE

S<sup>2</sup>LO

En e  
Présents : ..... 14  
Votants : ..... 15  
Absents : -excusés : 1  
Procurations : .....1

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024\_12\_05

**Objet :** Lancement de l'ordre de service pour la tranche « étude pro » du projet concernant la place auprès du cabinet Flock

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 18 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents :** M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

**Absent :**

**Absents excusés :** M. DELAIRE Claude

**Exclus :**

**Procurations :** M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier

**Secrétaire de séance :** Mme FORESTIER Nathalie

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du projet concernant la place de la République, il convient de signer l'ordre de service auprès du Cabinet Flock pour lancer la tranche « étude pro ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de lancer « l'étude pro » dans le cadre du projet de la place de la République.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ordre de service pour le cabinet Flock

Le Maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

A Lussac, le 18/12/2024

Le Maire,

Didier GATINEL

